Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes Séance du 9 janvier 2018

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :	COLSON Aurore, représentant la Région, CHOEL Jean-Pierre, personnalité ayant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise DEBRUGE Eric-Dominique, représentant la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole MANUSSET Héric, représentant du monde associatif SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc GUERRA Thierry-Marie LEVEL Pascal
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ALPHONSE-TILLOY Isabelle BOUCHART Franck KRAS Anne-Marie RENAUX Dominique
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	EDART Cédric LESUEUR Denis
Collège des Usagers	TRIOUX Anthony LECOURT Maud
Membres de droit	M. le Recteur de l'Académie de Lille ou son représentant Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad, Vice-présidente du conseil d'administration BARBIER Franck, Vice-Président en charge des formations POIRRIEZ Vincent, Vice-Président délégué aux affaires juridiques, TRUFFERT Françoise, Directrice du service commun de la documentation, TYLEC Thérèse, directrice générale des services adjoint VARAGO Manuel, pour compte-rendu
Ont donné pouvoir	ASSE Abdallah, à SAYDON Laurence LAGAE Véronique à COUTELLIER Daniel CHAMPAGNE Philippe à DUQUENOY Marc USEILLE Philippe à LEVEL Pascal TURPIN WINTER Hélène à Dominique RENAUX RUTKOWSKI Pascal à LESUEUR Denis

Monsieur ARTIBA Président de l'Université accueille les conseillers à 14 h 00.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 10.

Relevé de décisions du Conseil d'Administration du 9 janvier 2018

CAPACITES D'ACCUEIL EN CYCLE LICENCE ET MASTER 1

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-Président de la commission de la formation qui présente le dispositif.

Il évoque la demande du Rectorat d'augmenter les capacités d'accueil en master de droit de 20 places qui a été prise en compte.

Position:

Sur certaines formations, les attendus spécifiques (exemple du master international, où les étudiants doivent être anglophones) doivent être mieux appréhendés afin de ne pas laisser des candidatures inadéquates se former.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les capacités d'accueil.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 14h50.

Le 12 février 2018

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA